

Commission Administrative Paritaire catégorie B des 06 et 07 novembre 2025 COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la séance par le Président le 06 novembre 2025.

La séance a été ouverte à 9h20 par le Président, qui rappelle que les débats en Commission Administrative Paritaire sont confidentiels.

Le Président souhaite que les déclarations liminaires ne soient pas lues en CAP, elles ne sont pas mentionnées dans le règlement intérieur. Il souhaiterait que les déclarations liminaires soient réservées pour les CSA. Il a conscience que ce n'est pas la pratique.

Le président constate que certains dossiers ne devraient pas être traités en CAP.

Un bilan peut être effectué avec l'agent tout au long de l'année. Une attention particulière doit être portée sur la rédaction des CREP par les notateurs.

Concernant les retards de la communication des PV (notamment les extraits demandés par les agents), cela n'empêche pas les agents de saisir le TA avec le décret.

Le Président rappelle l'importance de travailler en corrélation avec les différents directeurs de chaînes, entre eux et avec l'appui des OS, dans l'intérêt de tous les nouveaux arrivants en période de stage en cas de prorogation et avant la période de titularisation afin de faciliter leur intégration.

Le Président, rappelle que les sanctions doivent être proportionnées et que nous aurons de plus en plus de dossiers liés aux Harcèlement, Discriminations, Violences Sexuelles et Sexistes – HDVSS. La jurisprudence en la matière est à venir.

2. Lecture des déclarations liminaires

Deux déclarations liminaires ont été lues en séance ; la DL de *l'UNSA Défense* vous a été communiquée.

En réponse :

Le président a rappelé l'importance du dialogue social notamment en local.

Les échanges sont à mettre au centre de l'entretien avec l'agent (savoir dire et savoir écrire).

Certains dossiers ne méritent pas d'être étudiés en CAP et devraient être traités en local ou avec l'ACE.





3. Désignation du secrétaire adjoint

Un secrétaire de séance est désigné.

4. Approbation de PV

Aucun PV ne nous a été présenté.

5. Examen de deux dossiers disciplinaires

Les deux agents présents à cette CAP ont été informés de leur sanction à l'issue du traitement de leur dossier.

6. Examen de deux prolongations de stage

7. Examen de deux recours CREP

8. Ouverture de la séance par le chef de SRHC le 07 novembre 2025.

9. Examen de trois recours CREP

Les échanges ont permis de trouver des points de convergences dans l'intérêt des agents.

Le dialogue social local a toute son importance pour les conditions statutaires, la qualité du dossier et le parcours de carrière.

L'UNSA défense note également que de nombreux recours cristallisent des échanges difficiles entre les agents et leur hiérarchie.

Dans les cas de harcèlement, *L'UNSA défense* réaffirme sa tolérance zéro et sollicite une plus grande rapidité dans le traitement des dossiers.



L'UNSA Défense souligne la qualité des échanges durant cette CAP. Les commissaires ont participé à ce dialogue constructif et en remercient les représentants de l'Administration et l'équipe SRHC.

La prochaine CAP des B se tiendra les 11 et 12 décembre 2025

Pour toutes questions n'hésitez pas à contacter vos élus de la CAP des catégories B :
Nathalie GALAUP, Lionel CHRETIEN, Christophe CÔTE-DERNIER et Oifa CHAUMERON.

